

Annexe 3 : Classification des travaux de nature électrique

L'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail secteur affaires municipales (APSAM) classe les travaux associés à l'électricité en quatre (4) catégories distinctes, selon leur niveau de risque.

Catégorie	Définition	Exemples	Mesures administratives
TYPE 1	Travail électriquement sécuritaire	<ul style="list-style-type: none">• Connecteurs non raccordés• Travail hors tension (cadenassage déjà complété, vérifié et validé)	Aucune
TYPE 2	Travail de mise hors tension	<ul style="list-style-type: none">• Application du processus de cadenassage• Vérification d'absence de tension• Manipulation des dispositifs d'isolement.	Fiche de cadenassage
TYPE 3	Travail sous tension autorisé, soit la prise de mesures sur des composantes électriques sous tension et des observations visuelles à l'intérieur du périmètre d'accès restreint	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic• Troubleshooting• Essais• Dépannage	Fiche de planification des travaux électriques
TYPE 4	Travail sous tension effectué à l'intérieur du périmètre d'accès restreint qui nécessite une autorisation (altérations physiques)	<ul style="list-style-type: none">• Réparations• Manœuvres de commutation• Embrochage et débrogage d'une installation électrique• Isolation pour le travail hors tension, etc.	Permis de travail